



FORMATION INITIALE À L'AUDIT (1ère session)

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

La réalisation d'audits internes au sein de l'organisme DGAL s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue portée par la démarche de management par la qualité. Il s'agit également d'une obligation prescrite par les règlements (UE) 882/2004 et 2017/625. Les audits internes doivent porter sur tous les domaines énoncés par ces règlements.

La réalisation d'un audit est un exercice particulier qui nécessite l'acquisition de compétences. L'obtention de la qualification d'auditeur fait suite à la réalisation d'un parcours qualifiant comprenant le suivi de cette formation et un tutorat réalisé par un auditeur senior sur au moins deux audits.

OBJECTIFS :

Former à la pratique de l'audit en dispensant la méthodologie, de la préparation de l'audit jusqu'à la rédaction du rapport final.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne de l'organisme DGAL (DGAL administration centrale et services déconcentrés) et de la DGCCRF (BOP 206 et 134) souhaitant élargir leur champ d'action. La réalisation d'un audit est à la fois bénéfique pour la structure auditée, mais elle est également riche d'apprentissage pour l'auditeur.

CONTENU PROPOSE :

Méthodologie de l'audit inspirée de la norme ISO 19011 : préparation de l'audit, réalisation des entretiens, les preuves de l'audit et la formulation des constats, rédaction des constats et du rapport d'audit.

La formation alterne notions théoriques et exercices pratiques (jeux de rôles).

INTERVENANTS :

Formateurs internes du MAA

DATES :

1ère session : du 22 au 24 janvier 2019

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

DUREE :

3 jours

LIEU :

INFOMA, CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

12

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Florence DAGUET
Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

CODE EPICEA :

177388